

# Réponse à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN)

**17 septembre 2018** 

## 1- Personnel et conditions de travail

En santé et en services sociaux et dans le domaine des services de garde éducatifs subventionnés, quel que soit le secteur, les pénuries de personnel combinées au sous-financement chronique et à la croissance des besoins ont pour effet d'entraîner un épuisement général du personnel. Les taux d'assurance salaire, d'accidents de travail et de maladies professionnelles atteignent des niveaux inégalés. En santé et services sociaux, un mode de gestion ultracentralisé, autoritaire et fortement bureaucratique a généré des ravages parmi le personnel.

Dans les secteurs privés, le personnel est souvent très mal payé et insuffisamment formé pour prendre en charge des cas de plus en plus lourds. Se développent aussi, de plus en plus, d'importantes disparités en termes de salaires et de conditions de travail pour des personnes qui effectuent pourtant un travail similaire. Globalement, les conditions offertes au personnel, tant dans le secteur public que dans les secteurs privés ne sont pas de nature à favoriser l'attraction et la rétention du personnel, ce qui exacerbe les problèmes.

1.1 Quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en place pour agir sur l'épuisement et la surcharge de travail?

Québec solidaire réinvestira dans les services publics. À cet effet, notre cadre financier prévoit une somme de 1,5 G \$ pour le secteur de santé et des services sociaux. Ces réinvestissements serviront notamment à :

- augmenter les ressources humaines et financières afin de répondre adéquatement aux besoins de la population et d'éviter la surcharge de travail des personnes qui travaillent dans les secteurs public et parapublic;
- mettre en place des mécanismes visant le développement d'une organisation participative et collégiale du travail, qui accorde une place importante à la conciliation famille-travail et repose sur l'autonomie professionnelle des travailleuses et travailleurs;
- mettre en place des mécanismes d'accueil et d'intégration en milieu de travail, notamment par les programmes de formation initiale des professionnelles et professionnels de la santé et des

	<ul> <li>services sociaux;</li> <li>assurer un accès facile et constant à des stages ou à des programmes de perfectionnement;</li> <li>faciliter l'accès à un soutien en ressources complémentaires et psychoaffectives à l'ensemble des travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux.</li> <li>D'autre part, un gouvernement solidaire améliorera l'organisation des services dans tout le réseau, de façon entre autres à attribuer une charge de cas équilibrée aux intervenantes et intervenants, pour non seulement améliorer la qualité des services, mais aussi prévenir l'épuisement professionnel.</li> </ul>
1.2 Que comptez-vous faire pour contrer les pénuries de personnel et mieux planifier les besoins de main-d'œuvre?	Un gouvernement solidaire assurera à toutes et à tous, tant aux jeunes qu'aux adultes, une éducation accessible et gratuite tout au long de la vie. Il soutiendra le retour aux études et la formation continue par une aide financière et une aide professionnelle qui tiennent compte des particularités des personnes et des particularités des milieux
	De plus, pour diversifier la main-d'œuvre et assurer une intégration réussie des travailleurs issus de groupes sous-représentés dans les milieux de travail Québec solidaire :  - favorisera l'embauche de personnes de groupes minorisés dans le secteur public et, à cet effet, renforcera le Programme d'accès à l'égalité pour viser un taux d'embauche temporaire de 25 % de personnes des minorités jusqu'à l'atteinte de la cible de 13 % de personnes des minorités
	visibles (taux de ces minorités dans la population); - doublera les dépenses gouvernementales pour la francisation et l'intégration (+167 M\$/an) afin d'aider les personnes immigrantes, en particulier les femmes, à apprendre le français, à étudier et à avoir accès au marché du travail;
	<ul> <li>élaborera et conclura les ententes nécessaires, notamment avec les institutions d'enseignement et les corporations professionnelles, afin de faciliter la mise à niveau des connaissances et expériences nécessaires pour reconnaître les diplômes et expériences de travail obtenus à l'étranger; établira aussi des programmes pour reconnaître les compétences des femmes immigrantes et des personnes ayant passé des années à s'occuper, sans rémunération, de leurs enfants et de leurs proches;</li> </ul>
	- créera des Carrefours d'accueil en immigration. Ce seront des guichets uniques d'accès aux cours de francisation, aux services d'intégration dans les organismes communautaires et à

	l'aide financière. Les Carrefour auront la responsabilité d'identifier les besoins et d'attirer l'immigration en région.  - favorisera l'accès de la population autochtone aux emplois, notamment en soutenant les organisations autochtones de développement économique et social.
1.3 Quelles mesures proposez-vous pour favoriser l'attraction et la rétention du personnel dans les établissements publics?	La motivation au travail est un facteur important pour attirer et retenir des personnes compétentes. C'est pourquoi nous comptons revaloriser les services publics par le changement de culture mentionné en 10.2. De plus, dans le but de revaloriser les travailleuses et travailleurs de l'État et de redonner à l'État son rôle de locomotive en matière de conditions de travail, un gouvernement solidaire :
	<ul> <li>a) sera réceptif aux revendications des travailleuses et travailleurs de tous les corps d'emploi des secteurs public et parapublic afin d'améliorer leurs conditions de travail et leurs avantages salariaux;</li> </ul>
	b) mettra en place des mécanismes visant le développement d'une organisation participative et collégiale du travail, qui accorde une place importante à la conciliation famille-travail et repose sur l'autonomie professionnelle des travailleuses et travailleurs;
	c) assurera un accès facile et constant à des stages ou à des programmes de perfectionnement;
	d) facilitera l'accès à un soutien en ressources complémentaires et psychoaffectives à l'ensemble des travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic.
	Notre <u>cadre financier</u> prévoit (en plus de l'augmentation mentionnée en 1.1) une croissance budgétaire permettant d'assurer un financement accru et stable des services publics, notamment pour l'amélioration des conditions de travail.
1.4 Que comptez-vous faire pour éliminer les disparités de traitement entre les conditions de travail des personnes qui dispensent des soins et des services similaires,	D'abord, Québec solidaire cessera le recours au secteur privé pour la prestation de services qui sont la responsabilité de l'État.
mais dans des secteurs différents (par exemple dans le domaine du	Pour ce qui est des autres tâches, un gouvernement solidaire :
soutien à domicile)?	Améliorera les conditions minimales de travail :
	- salaire minimum à 15 \$ (voir 7.2)

	<ul> <li>nomes du travail (ex. 4 semaines de vacances annuelles après un an de service continu, une demi-journée de maladie payée par mois)</li> <li>droits syndicaux (ex. permettre l'accréditation multi-patronale, renforcer la loi anti-briseurs de grève)</li> <li>Augmentera le financement des organismes communautaires (voir 8.2)</li> </ul>
1.5 Comment comptez-vous vous assurer que la formation du personnel soit suffisante et accessible?	<ul> <li>Québec solidaire assurera à toutes et à tous, tant aux jeunes qu'aux adultes, une éducation accessible et gratuite tout au long de la vie. De plus, un gouvernement solidaire :</li> <li>mettra en place des mécanismes d'accueil et d'intégration en milieu de travail, notamment par les programmes de formation initiale des professionnelles et professionnels de la santé et des services sociaux;</li> <li>assurera un accès facile et constant à des stages ou à des programmes de perfectionnement;</li> </ul>
1.6 Êtes-vous en faveur de la reconnaissance du domaine de la santé et des services sociaux comme d'un groupe prioritaire en vertu de la <i>Loi sur la santé et la sécurité du travail</i> (LSST)?	Il est clair que «l'attrition délibérée du réseau de la santé et des services sociaux a comme conséquence directe de jeter la première ligne dans le gouffre du stress et de l'épuisement professionnel¹». Est-ce qu'un programme de prévention, obligatoire pour tous les groupes prioritaires, aurait empêché la réforme Barrette? Mettrait-il le secteur à l'abri de futures nouvelles réformes? Si oui, on devrait envisager sérieusement de faire du domaine de la santé et des services sociaux un groupe prioritaire, question sur laquelle Québec solidaire ne s'est jamais prononcé.  Quoi qu'il en soit, un gouvernement solidaire interviendra pour :  - redresser les conditions de travail résultant de la réforme Barrette (voir 1.1);  - révisera la gouvernance du réseau (voir 2.2) pour que de futures réformes puissent venir de la base plutôt que du sommet.
2- Organisation et prestation de services en santé et services sociaux La FSSS-CSN travaille depuis longtemps à l'identification de solutions permettant	

<sup>1</sup> https://quebecsolidaire.net/nouvelle/sante-mentale-quebec-solidaire-propose-de-causer-travail

d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en santé et services sociaux. Elle est notamment à l'initiative de la tenue des Rendez-vous nationaux sur l'avenir du système public de santé et de services sociaux. Plus récemment, de concert avec la CSN et l'Association médicale du Québec, l'Alliance des patients pour la santé et l'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux, 15 solutions ont été avancées pour répondre aux problèmes qui ont actuellement cours en santé et services sociaux, notamment ceux provoqués par la plus récente réforme.	
2.1 Pour chacune de ces 15 solutions, quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre?	Voir ci-dessous:
Liste des 15 solutions	
Organisation des services de première ligne	
Transformer la culture organisationnelle et prioriser l'interdisciplinarité et les pratiques novatrices.	<ul> <li>Un gouvernement solidaire améliorera l'organisation des services dans tout le réseau :</li> <li>en soutenant le travail en équipe multi et interdisciplinaire, incluant des médecins,</li> <li>en favorisant la délégation d'actes, par exemple aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS),</li> <li>en assurant un lien efficace entre les GMF, les CLSC et d'autres formes de services publics de première ligne adaptées aux besoins locaux, , comme la clinique de santé SABSA à Québec,</li> <li>en assurant la coordination et le transfert des informations entre les services de première ligne et les services spécialisés,</li> <li>en attribuant une charge de cas équilibrée aux intervenantes et intervenants, pour non seulement améliorer la qualité des services, mais aussi prévenir l'épuisement professionnel.</li> </ul>
Assurer le continuum des soins et services, notamment en consolidant le rôle des CLSC.	Québec solidaire augmentera le financement des CLSC afin d'assurer à toutes les personnes l'accès à des services intégrés de première ligne de qualité (santé, sociaux et médicaux) notamment le soutien aux personnes en situation de vulnérabilité (santé mentale, situations de handicap, itinérance, toxicomanie, perte d'autonomie et en besoin de soins palliatifs) :  i pour les soins et le soutien à domicile pour les personnes et leurs proches (personnes en perte d'autonomie ou en besoin de soins palliatifs),  ii pour l'aide psychologique et la psychothérapie,  iii pour d'autres services professionnels qui migrent de plus en plus vers le privé (physiothérapie,

	nutrition, orthophonie, etc.);
<ul> <li>Améliorer les soins et services aux aînés et aux personnes vulnérables et augmenter leur financement.</li> </ul>	Un gouvernement solidaire réinvestira 1,5 G \$ dans le système de santé, notamment pour faire des CLSC de réelles instances de premières lignes 24h/24h et 7 jours sur 7 <b>incluant une augmentation considérable des soins à domicile</b> .
Prévention et déterminants sociaux	
<ul> <li>Mieux financer la santé publique en lui dédiant un pourcentage du budget.</li> </ul>	Québec solidaire augmentera substantiellement les investissements en promotion de la santé et en prévention et les intégrera mieux à la première ligne, afin d'agir sur les déterminants de la santé.
	Notre cadre financier prévoit un réinvestissement de 1,5 G \$ dans le système de santé, dont 250 M\$ en santé publique.
<ul> <li>Décentraliser la gestion des politiques de santé publique.</li> </ul>	Québec solidaire ne s'est jamais prononcé sur cette question précise. Cependant, un gouvernement solidaire favorisera la décentralisation du réseau de la santé et des services sociaux (cf 2.2).
<ul> <li>Accroître les efforts de promotion des saines habitudes de vie.</li> </ul>	Québec solidaire intensifiera l'éducation à la santé et le développement d'environnements favorables à la santé.
Modes de financement et de rémunération	
<ul> <li>Réviser et stabiliser l'allocation des ressources, en particulier en se dotant d'indicateurs de performance et d'évaluation des besoins de la population.</li> </ul>	<ul> <li>Un gouvernement solidaire :</li> <li>renoncera à implanter une nouvelle gestion publique de la santé (NGP) basée sur le modèle du privé, car non adaptée aux particularités et à la complexité des services publics que sont les services de santé et les services sociaux,</li> <li>assurera l'accès aux données pour permettre d'évaluer la pratique et ses résultats, et pour que les choix soient faits en fonction des données probantes.</li> </ul>
• Revoir et rééquilibrer les modes de rémunération des médecins et les incitatifs.	Québec solidaire réduira les salaires des médecins et révisera le mode de rémunération afin de :  - réduire la part de rémunération à l'acte et aller vers une formule mixte de salariat et de capitation,  - remplacer le statut de travailleur autonome par celui d'employé pour les médecins exerçant

	dans le réseau de la santé.
	Dans ce but, un gouvernement solidaire :
	<ul> <li>étudiera tous les modes de rémunération pour favoriser la prise en charge multidisciplinaire, le pertinence des soins et la prévention,</li> </ul>
	<ul> <li>reverra la valeur des actes et des salaires, . plutôt que de laisser ce rôle aux fédérations médicales comme c'est le cas actuellement.</li> </ul>
Mettre en place un système universel et	Québec solidaire adoptera une politique pharmaceutique publique à deux volets :
public d'assurance médicament.	a) un Régime d'assurance médicaments public et universel (RAMPU);
	b) Pharma-Québec, un pôle public d'achat groupé, de production de médicaments génériques, de recherche et d'innovation pharmaceutiques.
	Ce projet est porté par Québec solidaire depuis sa fondation. Voir notamment le projet de loi n° 197 présenté à l'Assemblée nationale par Amir Khadir, <i>Loi visant à réduire les coûts d'approvisionnement en médicaments au Québec²</i> .
La gouvernance du réseau	
<ul> <li>Réviser les pouvoirs et le fonctionnement des conseils d'administration des</li> </ul>	Un gouvernement solidaire : - modifiera les mégastructures actuelles au profit d'organisations plus petites pour permettre :
établissements de santé et de services sociaux en les dépolitisant.	- plus d'autonomie régionale,
sociaux en les dépolitisant.	- l'implication des communautés,
	- la gestion participative,
	- des services plus adaptés aux besoins des populations;
	- permettra une diversité de structures locales;
	- renforcera
	- les pouvoirs des directions et des conseils d'administration des structures locales,
	- leurs devoirs envers leur population;
	- assurera la présence de citoyens et citoyennes et de membres du personnel aux conseils d'administration de manière à respecter la parité et la représentation de la diversité.

<ul> <li>Assurer une réelle participation citoyenne, notamment en créant un Comité national des patients ainsi que des mécanismes locaux de consultation.</li> </ul>	Québec solidaire mettra graduellement en place ou consolidera dans tout l'appareil d'État, en commençant par les services de première ligne en santé et en éducation des mécanismes de démocratie participative permettant aux personnes utilisatrices, aux travailleuses et travailleurs, aux citoyennes, citoyens et organismes communautaires de la communauté desservie de déterminer les priorités locales et régionales et les ressources à y consacrer;
<ul> <li>Maintenir la fonction de Commissaire  à la santé et au bien-être, relevant de l'Assemblée nationale, en garantissant son indépendance et son financement.</li> </ul>	Il est important de rétablir la capacité de surveillance dont le législateur avait cru sage de doter le système de santé québécois. Québec solidaire avait d'ailleurs vivement réagi à l'abolition de ce poste <sup>3</sup>
La relève du système de santé	
Valoriser et rendre plus attractives les professions de la santé et des services sociaux.	Un gouvernement solidaire valorisera les domaines d'expertise respectifs, notamment par la délégation d'actes, une révision du processus d'accès aux services et une organisation multidisciplinaire des services. Ce faisant, il redonnera aux membres des différentes professions une latitude décisionnelle basée sur le jugement clinique.  Par ailleurs, meilleure sera l'image du système public de santé et de services sociaux (voir cidessous), plus les professions de ces domaines seront valorisées et attrayantes.
<ul> <li>Améliorer l'image du réseau de la santé et des services sociaux.</li> </ul>	Le simple fait de renverser la tendance à la privatisation et de réinvestir dans le réseau contribuera à améliorer son image. Plus on lui donnera les moyens de remplir sa mission, mieux il pourra s'en acquitter, et meilleure sera son image, une image de services accessibles et de qualité.
	À cet effet, un gouvernement solidaire :
	<ul> <li>augmentera le financement des CLSC et leur personnel pour redéployer les services de proximité;</li> </ul>
	- augmentera le financement des services psychologiques et des soins à domicile;
	<ul> <li>favorisera la délégation d'actes et une plus grande autonomie professionnelle, ce qui évite la nécessité de toujours passer par un médecin.</li> </ul>
<ul> <li>Développer et soutenir la cogestion avec le personnel en place, et ce,</li> </ul>	Québec solidaire établira ou consolidera dans tout l'appareil d'État, mais d'abord dans les

<sup>3</sup> https://quebecsolidaire.net/nouvelle/abolition-du-commissaire-a-la-sante-et-au-bien-etre-avec-tous-les-pouvoirs-concentre-entre-ses-mains-le-ministre-de-la-sante-elimine-la-derniere-institution-publique-capable-de-surveiller-so

à tous les niveaux de gestion clinique et administrative.	services de première ligne en santé et en éducation : - des mécanismes d'organisation participative et collégiale du travail, - des mécanismes de démocratie participative pour déterminer les priorités locales ou régionales et les ressources à leur consacrer.
2.2  Que comptez-vous faire pour limiter les effets négatifs de la dernière réforme en santé et service sociaux, notamment pour :  a) Redonner une voix au personnel et à la population dans la gestion des établissements publics et en matière de politiques de santé et services sociaux?	Pour réviser la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux et celle des services médicaux, Québec solidaire :  a) recentrera le pouvoir du Ministre sur les grandes orientations du système de santé et de services sociaux;  b) modifiera les mégastructures actuelles au profit d'organisations plus petites pour permettre :  - plus d'autonomie régionale,  - l'implication des communautés,  - la gestion participative,  - des services plus adaptés aux besoins des populations;  c) permettra une diversité de structures locales;  d) renforcera  - les pouvoirs des directions et des conseils d'administration des structures locales,  - leurs devoirs envers leur population;  e) assurera la présence de citoyens et citoyennes et de membres du personnel aux conseils d'administration de manière à respecter la parité et la représentation de la diversité;  f) favorisera la participation du personnel professionnel à la gestion et augmentera l'imputabilité des établissements et des équipes de soins;  g) donnera aux gestionnaires des établissements le pouvoir de gérer les ressources médicales pour mieux assurer la complémentarité des services offerts en GMF et dans le réseau public.
b) Pour renforcer les missions sociales et la prévention?	Québec solidaire recentrera la philosophie du système de santé et de services sociaux dans une approche résolument préventive et de proximité relationnelle et géographique et, pour ce faire :  a) augmentera substantiellement les investissements en promotion de la santé et en prévention et les intégrera mieux à la première ligne, afin d'agir sur les déterminants de la santé

	<ul> <li>b) intensifiera l'éducation à la santé et le développement d'environnements favorables à la santé;</li> <li>c) rendra obligatoire l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) d'activités telles que l'exploitation des hydrocarbures et des mines à ciel ouvert, et rendra publics les résultats de ces démarches;</li> <li>d) favorisera une plus grande salubrité des logements en adoptant un Code national du logement et en adaptant les programmes de soutien à la rénovation de logements.</li> </ul>
2.3 Comment comptez-vous redonner une prise au personnel du réseau public de santé et services sociaux sur l'organisation de leur travail?	<ul> <li>Québec solidaire :</li> <li>assurera la présence de citoyens et citoyennes et de membres du personnel aux conseils d'administration de manière à respecter la parité et la représentation de la diversité;</li> <li>favorisera la participation du personnel professionnel à la gestion et augmentera l'imputabilité des établissements et des équipes de soins.</li> </ul>
2.4 Comment comptez-vous limiter la bureaucratisation du travail et favoriser l'exercice de l'autonomie professionnelle?	Québec solidaire mettra graduellement en place ou consolidera dans tout l'appareil d'État, en commençant par les services de première ligne en santé, des mécanismes d'organisation participative et collégiale du travail,  De plus, il améliorera l'organisation des services dans tout le réseau, notamment :  - en soutenant le travail en équipes multidisciplinaires, incluant des médecins,  - en favorisant la délégation d'actes, par exemple aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS),  - en attribuant une charge de cas équilibrée aux intervenantes et intervenants.
3- Privatisation et sous-traitance  La privatisation, la marchandisation et la contractualisation des soins et services de santé et services sociaux et des services de garde sont en nette croissance. Ces phénomènes prennent des visages différents, mais qui conduisent tous vers un désengagement de l'État de ses responsabilités.  Dans le domaine des services de garde éducatifs subventionnés, la tarification et la structure des dépenses fiscales favorisent le développement des garderies privées commerciales et limitent l'accès aux CPE et aux services de garde en milieu familial	

pour les familles à faibles revenus.  En santé et services sociaux, on assiste à la réémergence de projets de CHSLD en PPP, à la multiplication des appels d'offres pour de la main-d'œuvre indépendante, à la multiplication de sous-traitants et d'ententes, via lesquelles les établissements se déchargent de leur mission au profit du secteur privé à but lucratif. Dans le domaine médical, les désaffiliations de la RAMQ se multiplient, alors qu'on assiste à l'essor de la médecine entrepreneuriale, à une multiplication de cliniques médicales privées, à la substitution du modèle CLSC par le modèle GMF. Dans le secteur des soins de longue durée, on assiste à la coexistence d'une variété d'acteurs privés, ce qui entraîne une déqualification du travail, des disparités de traitement entre le privé et le public pour un même travail et des problèmes en termes d'accès et de qualité de services.  La FSSS-CSN s'oppose catégoriquement à la privatisation des services publics et rappelle qu'un service n'est réellement public que lorsqu'il est financé, géré et dispensé publiquement.	
3.1 Êtes-vous en accord avec cette définition d'un service public?	Certainement!
3.2 Quelle est votre position sur la place du privé et de la sous-traitance dans le réseau de la santé et des services sociaux?	Québec solidaire mettra fin au recours au secteur privé pour la prestation de services de santé et de services sociaux.
3.3 Quelle est votre position sur le mode de réalisation en PPP lorsqu'il s'agit de réaliser des infrastructures?	Québec solidaire exclura tout recours aux ententes de type PPP dans les contrats publics et favorisera une diversité d'entreprises, y compris les entreprises d'économie sociale, dans l'octroi des contrats.
3.4 Quelle est votre position sur le mode de réalisation en PPP lorsqu'il s'agit d'exploiter des soins et des services?	Québec solidaire mettra fin au recours au secteur privé pour la prestation de services de santé et de services sociaux.
3.5 Êtes-vous en accord avec le fait que les établissements publics soient autorisés à se décharger de leur mission via des sous-traitants?	Québec solidaire mettra fin au recours au secteur privé pour la prestation de services de santé et de services sociaux.

3.6 Vous engagez-vous à mieux limiter l'utilisation de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et, le cas échéant, de quelle façon?	Québec solidaire s'est prononcé en faveur de services publics forts. De plus, il reconnaît la contribution des services publics à la vitalité et au développement économique des régions. En matière de services de santé et de services sociaux, les recherches indiquent que la « nouvelle gestion publique » (i.e. la gestion de la performance selon le modèle du secteur privé) n'est pas adaptée au contexte de dispensation de services aux personnes.  Par ailleurs, les expériences de dispensation de services en « partenariat » avec les entreprises privées ne donnent pas des résultats positifs Les services :  - sont moins adaptés aux besoins des populations (ex. pas de lien entre les professionnels de diverses disciplines, une vision de la santé en silo, pas d'action sur les déterminants sociaux et la prévention);  - coûtent plus cher dans leur administration;  - rendent l'imputabilité plus difficile.  Par contre, le travail intersectoriel avec les organismes communautaires s'est révélé efficace. La complémentarité des services de proximité et le travail en réseau local de services font partie des
	bonnes pratiques reconnues. D'où l'importance d'assurer un financement adéquat aux organismes communautaires (voir 8.2).
3.7 Comptez-vous limiter le développement de la médecine entrepreneuriale, de	En ce qui concerne les groupes de médecine familiale (GMF), Québec solidaire :
mieux l'encadrer et, le cas échéant, de quelle façon?	- cessera de transférer le personnel professionnel des CLSC vers les GMF;
	assurera un lien efficace entre les GMF, les CLSC et d'autres formes de services publics de première ligne adaptées aux besoins locaux;
	g) donnera aux gestionnaires des établissements le pouvoir de gérer les ressources médicales pour mieux assurer la complémentarité des services offerts en GMF et dans le réseau public;
	h) intégrera les cliniques réseaux et les GMF aux CLSC et les rendra imputables, comme équipes, par rapport :
	- à leurs pratiques,
	- à leurs réponses à l'ensemble des besoins de la population,

	- aux cibles ministérielles.
3.8	La majorité des médecins voudraient voir le système de santé, les services et les conditions de
Comment comptez-vous freiner la désaffiliation de médecins de la RAMQ?	travail s'améliorer. Or, Québec solidaire :
	<ul> <li>augmentera les ressources humaines et financières afin de répondre adéquatement aux besoins de la population et d'éviter la surcharge de travail des personnes qui travaillent dans les établissements de santé;</li> </ul>
	- améliorera l'organisation des services (cf 2.4),
3.9	Lie converse and collideire attinuentiae 1.5.0 the converse describes at a continuent
Comptez-vous doter le Québec d'une véritable couverture entièrement publique pour pallier les pertes d'autonomie, notamment celles liées au vieillissement, qui assuraient la disponibilité des services tant à domicile qu'en hébergement et, le cas échéant, selon quelles modalités?	Un gouvernement solidaire réinvestira 1,5 G \$ par an dans le système de santé, notamment pour faire des CLSC de réelles instances de premières lignes 24h/24h et 7 jours sur 7, <b>incluant une augmentation considérable des soins à domicile</b> .
0.10	
3.10 Êtes-vous en accord avec la privatisation des services auxiliaires et de métiers, des services de soutien et d'assistance et de l'hébergement dans le domaine des soins de longue durée?	Québec solidaire mettra fin au recours au secteur privé pour la prestation de services de santé et de services sociaux.
3.11 Comptez-vous miser sur le personnel du secteur public, notamment les auxiliaires aux services de santé et sociaux, pour le développement des services à domicile?	Certainement!
2.12	
3.12 Êtes-vous en faveur du respect du pacte intervenu en 1996 selon lequel les entreprises d'économie sociale ne doivent pas être utilisées pour suppléer aux	Québec solidaire est en faveur du respect du pacte selon lequel les entreprises d'économie sociale ne doivent pas être utilisées pour suppléer aux services publics.
services publics et, le cas échéant, comment comptez-vous procéder pour que cet accord soit respecté?	Un gouvernement solidaire réinvestira 1,5 G \$ dans le système de santé, notamment pour faire des CLSC de réelles instances de premières lignes 24h/24h et 7 jours sur 7, incluant une

	augmentation considérable des soins à domicile.
4- Financement  Depuis plusieurs années, la FSSS-CSN se préoccupe de l'état du financement des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux. Soumis à une pression intense avec les nombreux plans de compressions budgétaires qui se sont succédé année après année, le réseau peine à atteindre les objectifs ciblés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Nos travaux, jumelés à ceux de différents groupes de recherche, ont permis de mettre en lumière l'impact des décisions gouvernementales sur le réseau public de santé et de services sociaux et par le fait même sur les services donnés à la population.  Les réinvestissements annoncés récemment par le gouvernement ne permettront pas de rattraper le manque à gagner qui s'accumule année après année au rythme des plans de compressions budgétaires. La part disproportionnée des dépenses consenties à la composante médicale entraîne un sous-financement chronique des autres missions essentielles du réseau. Cela limite notamment la capacité des établissements publics à répondre aux orientations adoptées par le MSSS. De plus, cela entraîne une surcharge de travail pour le personnel, laquelle s'accentue d'année en année jusqu'à devenir intolérable. Puis, l'instabilité du financement fait passer le réseau de crise en crise, ce qui affecte sa capacité à répondre aux besoins.  Dans le secteur des services de garde éducatifs et dans les secteurs privés en santé et services sociaux, le désengagement de l'État qui confie ses responsabilités à des tiers privés ne laisse souvent que bien peu de ressources pour reconnaître à sa juste valeur le travail des personnes qui y donnent des services.	
4.1 Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour rétablir l'équilibre dans le financement des différentes composantes de la santé et des services sociaux?	Un gouvernement solidaire réinvestira 1,5 G \$ dans le système de santé, notamment pour faire des CLSC de réelles instances de premières lignes 24h/24h et 7 jours sur 7, incluant une augmentation considérable des soins à domicile.
4.2 Quelles mesures comptez-vous mettre en place pour assurer un plein financement, stable, des établissements publics en santé et service sociaux et pour corriger le manque à gagner accumulé au cours des dernières années et, le cas échéant, à quel niveau?	Un gouvernement solidaire réinvestira 1,5 G \$ dans le système de santé, notamment pour faire des CLSC de réelles instances de premières lignes 24h/24h et 7 jours sur 7, incluant une augmentation considérable des soins à domicile.

4.3 Comment comptez-vous procéder pour financer adéquatement les volets sociaux et la prévention en santé et services sociaux?	Un gouvernement solidaire réinvestira 1,5 G \$ dans le système de santé, dont 250 M \$ pour la santé publique.
4.4 Êtes-vous en faveur d'un meilleur contrôle de la rémunération médicale et, le cas échéant, quelles mesures comptez-vous mettre en place? ¬¬¬,	<ul> <li>Québec solidaire réduira les salaires des médecins et révisera le mode de rémunération afin de :</li> <li>réduire la part de rémunération à l'acte et aller vers une formule mixte de salariat et de capitation,</li> <li>remplacer le statut de travailleur autonome par celui d'employé pour les médecins exerçant dans le réseau de la santé.</li> <li>Dans ce but, un gouvernement solidaire :</li> <li>étudiera tous les modes de rémunération pour favoriser la prise en charge multidisciplinaire, la pertinence des soins et la prévention,</li> <li>reverra la valeur des actes et des salaires.</li> </ul>
4.5 Êtes-vous en accord avec le principe d'utilisateur-payeur ou de tarification en santé et services sociaux?	Non.  Pour améliorer la santé de toutes et tous et pour réduire les inégalités en santé, Québec solidaire garantira l'accès public, universel et <b>gratuit</b> aux soins de santé et aux services sociaux, selon la durée requise et en temps opportun. Il enchâssera dans la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> l'engagement de l'État à assurer l'accès public, universel et gratuit aux services.
5- Services de garde éducatifs à l'enfance Pour la FSSS-CSN, il faut développer le réseau des services de garde éducatifs et à contribution réduite pour veiller au développement de nos enfants et œuvrer à une meilleure conciliation travail-famille-études. Il est d'ailleurs démontré que miser sur le réseau des services de garde permet à l'État de générer des revenus ainsi que de s'assurer d'une égalité des chances pour tous les enfants. Pour préserver l'accessibilité à ces services, la FSSS s'oppose à toute indexation des tarifs, tel que c'est le cas depuis plusieurs années (de 7 \$ à 8,05 \$) ainsi qu'à la modulation que les parents doivent payer au moment du rapport d'impôt. Pour la FSSS, la qualité des services est une priorité. C'est pourquoi elle s'oppose au développement des garderies commerciales ainsi qu'aux règles budgétaires qui	

Pour répondre aux besoins des différentes familles et des divers milieux, Québec solidaire proposera une Politique nationale de services éducatifs pour les enfants de moins de 5 ans. Cette politique reposera sur le droit à des services gratuits, accessibles et de qualité.
Le réseau doit continuer de se développer de façon à offrir toutes les places dont les familles ont besoin.
Ces places doivent répondre à des besoins diversifiés (installation et milieu familial).
À cet effet, Québec solidaire évaluera périodiquement avec le milieu les besoins de garde, région par région.
QS privilégiera les places en Centres de la petite enfance (CPE) et transférera à terme les subventions des garderies à but lucratif vers les CPE, et ce, pour deux motifs principaux :
- les CPE, bien qu'ils soient des organismes privés (à but non lucratif), sont ce qui se rapproche le plus d'un service public;
- il s'agit d'organismes gérés démocratiquement grâce à l'implication de parents et de membres du personnel.
Ajoutons que, toutes les études le démontrent, la qualité des services de garde est de beaucoup supérieure dans les CPE par rapport aux garderies privées.
Les règlements et les règles de financement doivent être révisés afin de permettre plus de souplesse pour :
- tenir compte des réalités diverses et soutenir l'innovation
- favoriser la conciliation famille, travail, études et implication sociale, notamment en proposant des horaires et calendriers flexibles.
QS privilégiera les places en CPE (en installations ou en milieu familial) et transférera à terme les subventions des garderies à but lucratif vers les CPE (Voir 5.2).

5.4 Vous engagez-vous à annuler les tarifs demandés aux RSG pour adhérer au guichet unique?	Oui, l'inscription au guichet unique doit être gratuite pour les responsables de services de garde.
6- Services préhospitaliers d'urgence La question du temps de réponse dans les services ambulanciers est un enjeu qui préoccupe autant la FSSS-CSN que la population. Pour la FSSS, cette question peut se régler aussi bien en améliorant l'organisation des services préhospitaliers d'urgence qu'en augmentant les ressources. La FSSS-CSN s'inquiète également depuis plusieurs années des cas de détresse psychologique dans le secteur préhospitalier. Il faut dire que la charge de travail dans ce secteur a de quoi inquiéter. C'est pourquoi il faut mettre en place un comité permanent de fardeau de tâche dans chaque entreprise ambulancière.	
6.1 Quelle est votre vision de l'organisation des services préhospitaliers d'urgence?	Québec solidaire vise à développer des services SSS publics, universels et gratuits. Il veut en assurer l'accessibilité financière et géographique. Pour ce faire, il s'appuie sur les résultats de recherche qui disent que ces services doivent être de proximité que leur gouvernance doit être décentralisée et que leur organisation doit impliquer la participation des employés. Nous croyons en des organisations « à taille humaine ». Pour les employés, deux choses : la qualité de vie au travail est un déterminant de la santé, nous devons y travailler. De plus, la qualité des services passe par une qualité de vie au travail.
6.2 Vous engagez-vous à assurer l'arrivée d'une ambulance dans un délai médicalement et humainement acceptable?	Plusieurs facteurs peuvent affecter les délais d'arrivée d'une ambulance. Pour Québec solidaire, outre la décentralisation et la proximité des services préhospitaliers d'urgence, il s'agit aussi d'évaluer quels sont ces facteurs et quelles solutions peuvent être mises en place, en concertation avec les différents acteurs et en fonction des contextes de chaque région. De plus, nous sommes conscients que les services hospitaliers sont parfois utilisés pour de mauvaises raisons, ce qui contribue à la charge de travail et à l'engorgement des services. Par exemple, de nombreuses personnes aînées résidant en ressources intermédiaires n'auraient pas eu besoin d'être transportées d'urgence à l'hôpital si elles avaient obtenu une consultation avec un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée. C'est donc à travers l'amélioration de tout le système de santé que nous souhaitons améliorer la qualité des services préhospitaliers pour la population tout en gardant ene tête l'importance de l'impact sur les travailleuses et travailleurs de toute réorganisation.

6.3 Vous engagez-vous à convertir les horaires de faction en horaires à l'heure?	Québec solidaire vise l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous, donc du personnel professionnel des services préhospitaliers d'urgence. La CNESST tout comme la SAAQ recommandent des modifications majeures au principe des horaires de faction car ceux-ci, ne permettant pas suffisamment de repos, mettent en danger les professionnels et la population. Un gouvernement solidaire favorisera l'examen de la situation avec les instances concernées, dont la Corporation des services ambulanciers du Québec, pour convenir, en fonction des contextes régionaux, de l'organisation la plus efficace pour la population et la plus saine en matière de qualité de vie au travail et de conciliation travail/vie personnelle, ainsi que d'un échéancier réaliste pour la mise en place ces changements qui seront nécessaires.
6.4 Vous engagez-vous à agir contre la détresse psychologique du personnel du secteur préhospitalier?	À Québec solidaire, nous avons été ébranlés par l'annonce du suicide d'Andréanne Leblanc et nous sommes conscients que, pour le personnel du secteur préhospitalier, cette tragédie en cache bien d'autres.
	Tel que mentionné plus haut (1.1, 1.3), un gouvernement solidaire facilitera l'accès à un soutien en ressources complémentaires et psychoaffectives à l'ensemble des travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic.
	Surtout, vu nos engagements visant à améliorer la qualité du réseau mais aussi la condition de vie des travailleuses et des travailleurs de celui-ci, toute nouvelle réforme solidaire tiendra compte des risques potentiels pour ces derniers et examinera, avec les acteurs concernés, les mesures possibles à développer.
	Les recherches montrent que les incohérences d'un système ou le sentiment d'impuissance pour résoudre certaines situations redondantes contribuent à la détresse psychologique au travail. C'est pourquoi, nous estimons que les différentes mesures prises par un gouvernement solidaire afin d'améliorer la gouvernance du système de santé, son organisation en se basant sur les données probantes, l'intégration du réseau et la communication entre les différentes organisations et professionnels, et une meilleure répartition des responsabilités professionnelles contribueront à réduire la détresse chez tous les professionnels, dont le personnel du secteur préhospitalier.
7- Hébergement pour les personnes en perte d'autonomie Le manque de places dans le secteur public en raison des décisions gouvernementales met une pression supplémentaire sur les travailleuses et travailleurs des centres	

d'hébergement privés et sur les ressources intermédiaires et de type familial. Le taux de roulement, le manque de formation et l'alourdissement des usagères et usagers sont autant de problèmes vécus dans ces secteurs.  Pour la FSSS-CSN, il faut prioritairement travailler à améliorer les mécanismes d'évaluation des résidentes et résidents et à revoir à la hausse les conditions de travail. Cette réalité cause un problème important sur la rétention et l'attraction du personnel. De plus, il ne faut pas oublier d'accentuer les normes de sécurité.  Notre volonté à défendre les droits des travailleuses et travailleurs n'a d'égale que notre détermination à assurer le bien-être, la sécurité et le respect des aînés. Force est pourtant de constater que les décisions politiques des dernières années compromettent la qualité des services aux aînés, aussi bien dans les CHSLD que dans les résidences privées.	
7.1 Vous engagez-vous à mettre des efforts supplémentaires pour vous assurer que les résidentes et résidents reçoivent les services sécuritaires selon leurs besoins et dans le lieu d'hébergement approprié?	Grâce au renforcement des services de première ligne (voir 3.9), les besoins devraient être mieux évalués et les personnes devraient être référées aux lieux appropriés. Sur la sécurité, voir 7.5.
7.2 Êtes-vous en faveur du salaire minimum à 15 \$ de l'heure et, le cas échéant, dans quel échéancier?	Un gouvernement solidaire augmentera le salaire minimum à 15 \$ l'heure dès le 1er mai 2019, puis l'indexera annuellement au coût de la vie. En outre, il investira 100 millions \$ par année sur 5 ans pour aider les employeurs à s'adapter.
7.3 Considérant le fait que des investissements publics sont faits pour appuyer les centres d'hébergement privés, vous engagez-vous à prendre les mesures nécessaires pour augmenter les conditions de travail dans ces centres?	Québec solidaire n'a pas de position spécifique sur les centres d'hébergement privés. Cependant, sa vision générale est de transformer les services d'éducation, de santé, de services à la petite enfance en services publics sans but lucratif gérés démocratiquement.
7.4 Vous engagez-vous à revoir à la hausse les ratios employés/résidents dans les résidences privées?	Toute la question des ratios, que ce soit en CHLSD, en résidences privées ou dans les autres secteurs du réseau des services de santé et des services sociaux, devra être examinée parce qu'elle est déterminante dans la qualité des soins à donner et dans la qualité de vie au travail.
7.5 Vous engagez-vous à augmenter les normes publiques pour assurer la sécurité des résidentes et résidents dans les résidences privées?	Oui.  La question de la sécurité des personnes aînées n'est pas négociable et est une responsabilité collective. Pour leur offrir le meilleur milieu de vie possible, le gouvernement doit établir des règles plus strictes pour encadrer le nombre et la formation du personnel œuvrant dans les résidences privées pour personnes ainées <sup>4</sup> .
7.6 De quelle manière comptez-vous procéder pour améliorer les conditions de	Voir 1.4

<sup>4</sup> https://quebecsolidaire.net/nouvelle/securite-dans-les-residences-privees-pour-personnes-ainees-le-ministre-hebert-a-cache-aux-quebecoises-et-aux-quebecois-ses-reelles-intentions-deplore-le-docteur-khadir

travail du personnel des secteurs privés en santé et services sociaux et éliminer les disparités de traitement qui subsistent pour ces personnes avec le personnel du secteur public?	
8- Établissements privés et communautaires La FSSS-CSN représente plusieurs travailleuses et travailleurs œuvrant dans des établissements privés et communautaires en santé et services sociaux. Les groupes communautaires ont vu leur mission et leur financement transformés dans les dernières années. Cela a souvent entraîné une diminution de leur autonomie d'action auprès de la population.	
8.1 Selon vous, quels rôles doivent jouer les groupes communautaires dans le réseau de la santé et des services sociaux?	Les organismes communautaires ont été mis en place par les communautés pour répondre à des besoins identifiés par celles-ci et offrir des activités spécifiques. Ils visent la transformation sociale et une plus grande participation citoyenne et non à remplir le rôle de l'État.  Québec solidaire veut redonner aux CLSC leur rôle de prévention et d'éducation, et renforcer leur rôle de première ligne en complémentarité avec les organismes communautaires.  Ceci inclut de favoriser la concertation et de soutenir les organismes communautaires qui le souhaitent au développement de leur mission.
8.2 Vous engagez-vous à mettre tout en œuvre pour assurer l'autonomie et un financement adéquat des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux?	Québec solidaire reconnaît le rôle indispensable des organismes communautaires . À cet effet, il s'engage à :  a) respecter l'autonomie de leur organisation;  b) augmenter peu à peu le financement de leur mission de base;  c) l'indexer chaque année pour assurer le maintien des conditions de travail.  Notre cadre financier prévoit 260 M \$ à cet effet.
9- Finances publiques La FSSS-CSN est membre de la Coalition Main rouge, laquelle propose 18 mesures qui permettraient de dégager 10 milliards de dollars, notamment en améliorant la progressivité de l'impôt et révisant les dépenses fiscales des particuliers, en rétablissant un équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises en luttant contre la fraude et la mauvaise gestion des fonds publics. Ces mesures visent à freiner l'augmentation des inégalités sociales que vit actuellement le Québec après	

des années d'austérité.	
9.1 Parmi les 18 mesures proposées, lesquelles comptez-vous mettre en œuvre afin de renflouer durablement les coffres de l'État et afin de redistribuer plus justement la richesse?	Voir ci-dessous
Liste des solutions proposées par la Coalition Main rouge	
Améliorer la progressivité de l'impôt et revoir les dépenses fiscales des particuliers	
1. Établir 11 paliers d'imposition pour les particuliers = 1 milliard \$	Québec solidaire instituera un impôt réellement progressif en y ajoutant des paliers d'imposition pour mieux tenir compte des différences de revenu.
2. Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des individus = 739 millions\$	Il appliquera ces paliers d'imposition à tous les revenus, y compris les gains en capitaux et les dividendes, en prévoyant certaines exceptions, comme les gains résultant de la vente d'une résidence principale ou d'une entreprise agricole;
3. Diminuer le plafond de cotisation des REER = 300 millions\$	Québec solidaire diminuera le plafond actuel des REER à 10 000 \$ par année.
4. Réduire les crédits d'impôt pour dividendes = 180 millions\$	Cf no 2.
5. Moduler les taxes à la consommation en fonction de la nature des biens achetés = 745 millions\$	<ul> <li>Notre cadre financier ne prévoit rien à cet effet. Cependant, Québec solidaire prévoit :</li> <li>revoir et bonifier la liste des biens de première nécessité ainsi que des biens culturels produits au Québec qui sont exemptés de TVQ; moduler cette taxe sur les autres biens afin qu'elle augmente pour les biens de luxe et les biens polluants.</li> <li>offrir des crédits de taxes ou imposera des surtaxes pour les nouvelles résidences en relation avec leur empreinte écologique (superficie, efficacité énergétique, etc.);</li> <li>introduire une taxe sociale sur les propriétés de prestige.</li> </ul>
Rétablir un équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises	
6. Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15% = 1,22 milliard \$	Notre cadre financier prévoit en effet de porter le taux d'imposition des grandes entreprises à 15 %.
	D'autre part, Québec solidaire :

7. Augmenter la contribution fiscale des entreprises financières notamment en rétablissant la taxe sur leur capital= 600 millions \$	- rétablira la taxe sur le capital des sociétés financières;
8. Revoir les dépenses fiscales des entreprises	<ul> <li>réévaluera les aides fiscales (report d'impôt, réduction d'impôt, congés fiscaux et exemption de taxes) pour les rendre conformes aux priorités mises de l'avant par Québec solidaire (création d'emplois pour les femmes comme pour les hommes, respect de l'environnement et des valeurs sociales);</li> </ul>
9. Réduire les subventions aux entreprises = 500 millions\$	<ul> <li>rendra l'aide gouvernementale conditionnelle au respect de critères de responsabilité sociale et environnementale serrés et appuiera notamment les PME et les entreprises d'économie sociale qui répondent à ces critères;</li> </ul>
10. Augmenter les redevances des entreprises sur l'exploitation des ressources naturelles = 410 millions\$	- mettra en place un système adéquat de redevances sur l'extraction et l'utilisation industrielle des ressources naturelles, y compris l'eau, en s'assurant que les retombées soient réparties équitablement entre les régions et l'État.
Lutter contre la fraude et la mauvaise gestion des fonds publics	
11. Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal = 740 millions\$	Québec solidaire combattra l'évitement fiscal et l'évasion fiscale, notamment :
	i en rendant obligatoire la divulgation «pays par pays» de tous les actifs détenus ici ou ailleurs par des entreprises québécoises ou œuvrant au Québec,
	ii en imposant les actifs placés, dans des juridictions considérées comme des «paradis fiscaux», par les entreprises ou leurs filiales qui y sont enregistrées,
	<ul> <li>iii en menant des études sur l'ampleur des pertes et les stratégies d'évitement fiscal des détenteurs de fortune, des entreprises et des institutions financières,</li> </ul>
	iv en utilisant tous les moyens nécessaires pour déterminer et percevoir les sommes dues à l'État,
	v en proposant des mesures pour percevoir les taxes provenant du commerce électronique.
12. Lutter contre la corruption et la mauvaise gestion dans l'attribution des contrats gouvernementaux = 600 millions\$	Pour lutter contre la surfacturation, la corruption et la collusion dans les contrats publics, Québec solidaire :
	- redonnera aux ministères le personnel nécessaire pour rétablir l'expertise publique;
	- fournira des outils d'aide à la décision utilisant des analyses plus complètes que le principe du

	plus bas soumissionnaire;
	- exclura les ententes de type PPP, pour attribuer les contrats à diverses formes d'entreprises, dont les entreprises d'économie sociale.
	D'autre part, Québec solidaire instituera une commission permanente d'enquête sur la corruption dans l'octroi des contrats publics, des mandats gouvernementaux et des nominations politiques.
Mesures diverses	
13. Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé = 71 millions	De manière générale, Québec solidaire revalorisera les services publics et cessera tout recours au agences de placement et autres consultants ou consultantes externes dans la fonction publique; il reconvertira les heures des agences de placement en temps complets («équipes volantes»).
	Plus spécifiquement, il cessera le recours au secteur privé pour la prestation de services de santé et de services sociaux,
14. Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un	Québec solidaire adoptera une politique pharmaceutique publique à deux volets :
régime entièrement public d'assurance médicaments = 1 milliard \$	a) un Régime d'assurance médicaments public et universel (RAMPU);
	b) Pharma-Québec, un pôle public d'achat groupé, de production de médicaments génériques, de recherche et d'innovation pharmaceutiques.
	Ce projet est porté par Québec solidaire depuis sa fondation. Voir notamment le projet de loi n° 197 présenté à l'Assemblée nationale par Amir Khadir, <i>Loi visant à réduire les coûts d'approvisionnement en médicaments au Québec</i> <sup>5</sup> .
15. Utiliser le logiciel libre dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental = 266 millions\$	Cette mesure ne figure pas à notre cadre financier. Cependant, Québec solidaire préconise depuis longtemps le recours préférentiel au logiciel libre pour «mettre fin au bar ouvert en informatique» <sup>6</sup> .
Autres solutions fiscales potentielles à l'étude	
16. Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques	Québec solidaire exclura tout recours aux ententes de type PPP et favorisera une diversité

	d'entreprises, y compris les entreprises d'économie sociale, dans l'octroi des contrats.
17. Cesser de transférer les chirurgies dans les Centres médicaux spécialisés (CMS) = 30 à 40% moins cher	De manière générale, l'orientation de Québec solidaire est de cesser le recours au secteur privé pour la prestation de services de santé et de services sociaux ( <i>voir section E.</i> ). L'information don nous disposons indique que ce recours au privé coûte plus cher aux plans clinique et de la gestion administrative, en plus de compliquer la gouvernance (transparence et imputabilité).
	Un gouvernement solidaire examinera donc la question des chirurgies actuellement confiées aux Centres médicaux spécialisés du point de vue de l'accès gratuit, public et universel à ces services. S'il conclut en mettant fin au transfert de chirurgies dans les CMS, il procédera de manière à assurer une transition efficace pour maintenir l'accessibilité des services.
18. Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et des sociétés d'État	Sous un gouvernement solidaire, les entreprises bénéficiant d'un investissement, d'un prêt ou d'une subvention de l'État devront s'assurer de respecter un ratio de 1: 30 entre la plus haute et la plus basse rémunération en leur sein. Cette clause Bombardier sera appliquée progressivement, suivant le renouvellement des appuis publics <sup>7</sup> .
	Le même ratio devra nécessairement s'appliquer aussi aux cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et des sociétés d'État.
9.2 Êtes-vous notamment en accord avec la résiliation des contrats des CHU en PPP?	Oui. Dès 2014, Québec solidaire exigeait que le gouvernement libéral mette fin au fiasco des contrats en mode Partenariat public-privé (PPP) des CHUs et envisage de racheter les deux hôpitaux universitaires afin d'économiser 4 milliards de dollars, comme le révèle une étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) <sup>8</sup> .
et avec la mise en place d'un régime d'assurance médicament 100 % publique?	Québec solidaire adoptera une politique pharmaceutique publique à deux volets :  a) un Régime d'assurance médicaments public et universel (RAMPU);
	b) Pharma-Québec, un pôle public d'achat groupé, de production de médicaments génériques, de recherche et d'innovation pharmaceutiques.

https://quebecsolidaire.net/nouvelle/une-clause-bombardier-pour-les-entreprises-recevant-le-soutien-de-letat
 https://quebecsolidaire.net/nouvelle/ppp-des-centres-hospitaliers-universitaires-de-montreal-philippe-couillard-ne-peut-tourner-le-dos-a-4-milliards-deconomies

10- Démocratie
----------------

La FSSS-CSN soutient le Mouvement démocratie nouvelle (MDN) qui concentre ses efforts sur l'obtention d'un nouveau mode de scrutin au Québec. Le MDN considère que l'instauration d'un mode de scrutin à finalité proportionnelle améliorera la démocratie représentative et entraînera, à long terme, une transformation importante pour la société.

De plus, la FSSS-CSN constate avec inquiétude un effritement de l'idéal de gestion publique des services publics de santé et de services sociaux et des difficultés pour le personnel et la population à faire entendre leur voix, en santé et services sociaux et dans le domaine des services de garde éducatifs subventionnés. Enfin, la FSSS-CSN dénonce un manque de transparence en santé et services sociaux et des lacunes importantes dans l'accès à l'information.

#### 10.1

Êtes-vous en faveur de l'instauration d'un mode de scrutin à finalité proportionnelle et, le cas échéant, quels sont vos engagements à ce sujet?

### OUI!

Pour favoriser une vraie démocratie et mieux refléter la volonté de l'électorat, Québec solidaire changera le mode de scrutin :

- a) au niveau national, il établira un mode de scrutin mixte compensatoire :
  - 60 % des personnes députées seront élues pour représenter une circonscription,
  - les autres 40 % seront réparties entre les régions pour que le total de personnes élues respecte la proportion des votes obtenus par chaque parti dans chaque région et dans tout le Québec;
- b) **au niveau municipal**<sup>9</sup>, en adoptant le vote préférentiel pour que chaque personne élue obtienne une vraie majorité des voix. Les municipalités où il y a des partis politiques pourront utiliser un mode de scrutin à effet proportionnel.

#### 10.2

Êtes-vous en faveur de la participation de la population et du personnel dans la gestion des établissements publics en santé et services sociaux et des CPE et, le cas échéant, quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en place?

## Québec solidaire :

- a) établira ou consolidera dans tout l'appareil d'État, mais d'abord dans les services de première ligne en santé et en éducation :
  - des mécanismes d'organisation participative et collégiale du travail,
  - des mécanismes de démocratie participative pour déterminer les priorités locales ou

# 9 **Le mode de scrutin proportionnel ne peut pas s'appliquer à la plupart des municipalités** du Québec actuel, parce que :

- la plupart des municipalités n'ont pas de partis politiques. Les équipes qui se constituent autour d'une candidature à la mairie, même lorsqu'elles ont le statut de parti reconnu, sont plus souvent des coalitions ad hoc que de véritables partis avec une vision commune et un programme bien articulé. Beaucoup ne survivent pas à une défaite;
- dans les petites municipalités, il n'y a généralement pas de parti et, surtout, seulement six postes au conseil municipal, nombre insuffisant pour assurer une représentation proportionnelle;
- pour les élections à la mairie (un seul poste), il faut de toute façon un autre mode de scrutin.

	régionales et les ressources à leur consacrer;
	b) fera ces transformations à un rythme respectant le personnel touché, avec sa collaboration, dans la pleine reconnaissance de son expertise;
	c) favorisera l'adoption de mesures comparables dans les services municipaux ou régionaux, les organismes communautaires et les milieux de travail, y compris par la transformation d'entreprises privées en entreprises gérées démocratiquement.
10.3 Êtes-vous en faveur de la participation de la population et du personnel dans la gestion des GMF, super-cliniques, cliniques réseau et, le cas échéant, quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en place?	Voir notre réponse à 10.2, c)
10.4 Vous engagez-vous à rendre publics dans leur intégralité les contrats des CHU en PPP, les contrats de CHSLD en PPP ainsi que tous les contrats qui impliquent une contrepartie financière publique?	Un gouvernement solidaire abolira le régime des exemptions permettant à l'État de ne pas divulguer les informations qu'il possède et le remplacera par le principe de la prééminence de l'intérêt public;
10.5 Quelles mesures comptez-vous mettre en place pour améliorer la transparence et l'accès à l'information?	Québec solidaire :
	a) inscrira la liberté d'accès à l'information dans la Charte des droits et libertés de la personne;
	b) renforcera les pouvoirs et les moyens de la Commission d'accès à l'Information du Québec;
	c) abolira le régime des exemptions permettant à l'État de ne pas divulguer les informations qu'il possède et le remplacera par le principe de la prééminence de l'intérêt public;
	d) assujettira à <i>Loi sur la liberté d'accès à l'information</i> tous les membres de l'Assemblée nationale, du cabinet, des commissions scolaires ou des organes municipaux et de leurs équipes, ainsi que les entreprises dont l'État détient au moins 50 % du capital;
	e) abolira les entraves posées à la recherche par des organismes publics comme la RAMQ et acceptera les demandes d'accès pour les protocoles de recherche reconnus par les experts;
	f) établira un régime de divulgation qui obligera les institutions publiques à publier dans un for- mat simple, y compris numérique, l'information permettant de comprendre leurs activités sans devoir en faire la demande.